



Le Club des villes et territoires cyclables et marchables
organise les

TALENTS DE LA MARCHÉ

QUI EST ÉLIGIBLE AUX TALENTS DE LA MARCHÉ ?

- **Des plans piétons et stratégies en faveur de la marche**
- **Des campagnes de communication pour développer la marche**
- **Des itinéraires piétons avec signalétique, centrés sur la marche du quotidien**
- **Des aménagements de l'espace public accueillants pour les piétons**
- **Des actions d'écomobilité scolaires centrées sur la marche**
- **Des actions pour développer la marche auprès de publics fragiles (personnes âgées, personnes en insertion, personnes en situation de handicap)**
- **Des méthodes ou outils en faveur du développement de la marche**

OBJECTIFS

La première édition des Talents de la Marche vient récompenser un ensemble d'actions qui participent au développement de la **marche au quotidien** dans une perspective de mobilité durable en complémentarité avec les autres modes de déplacement (vélo et transports en commun).

Les Talents de la Marche récompensent des initiatives, des expériences, des innovations, des politiques en faveur de la marche du quotidien.

POUR ÊTRE CANDIDAT

Les Talents de la marche s'adressent aux collectivités, aux associations, aux entreprises, à toute personne de plus de 18 ans, de toute nationalité, quel que soit son statut : salarié, entrepreneur, fonctionnaire, étudiant, bénévole...

CRITÈRES

Sont pris en compte :

- > **La pertinence de l'action,**
- > **Son originalité,**
- > **Son efficacité,**
- > **L'impact social, économique et écologique du projet,**
- > **La transposabilité de l'action.**

Le jury portera une attention particulière aux actions valorisant l'articulation entre la marche et le vélo et à celles qui associent les usagers au projet.

Ne sont pas éligibles :

- > Les actions qui n'en sont encore qu'au stade de projet,
- > Les actions de marche sportive ou de marche loisirs exclusivement.

LE JURY

Il est composé de représentants des pouvoirs publics, de partenaires, de personnalités expertes qui ne peuvent concourir.

REMISE DES PRIX

Les Talents de la Marche 2022 seront décernés par le Club des villes et territoires cyclables et marchables le 13 décembre 2022.

Une campagne de promotion et de valorisation sera mise en œuvre pour le(s) lauréat(s).

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : 9 JUIN 2022

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 15 OCTOBRE 2022 À 00H00

(date/heure de mail faisant foi)



TALENTS DE LA MARCHÉ

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers devront être envoyés au format numérique.

Dossier de cinq pages maximum. Ils devront comporter les informations suivantes :

1 Le titre de la réalisation et une présentation courte de l'action (3 lignes /300 signes)

2 Une description complète du projet

- > La démarche (2 pages maximum).
- > Le porteur du projet (collectivité, association, entreprise...).
- > Le lieu de l'action.
- > Les objectifs de l'action (comment, par qui, pourquoi).
- > Les cibles / publics concernés.
- > L'équipe et les partenaires impliqués.
- > L'impact et les points forts de l'action en matière de mobilité durable, d'innovation, d'insertion sociale, d'amélioration de la vie quotidienne... (1 page maximum).
- > Les coûts (1 page maximum).

3 Documents graphiques

Tous documents nécessaires à la compréhension de l'action et de sa réalisation :

- > Des plans (3 maximum).
- > Des photos, croquis et dessins (10 maximum), 1 brochure ou 1 document communication ou presse.

ENVOI DU DOSSIER

Les dossiers de candidature sont à remplir de préférence via Google Forms : [cliquer-sur-le-lien-ici](#).

Il sera également possible de remplir un dossier de candidature à retourner à l'adresse suivante :

rlegros@villes-cyclables.org

La date-limite de remise des dossiers est fixée au

15 OCTOBRE 2022 À 00H00 (date/heure de mail faisant foi)



FICHE D'INSCRIPTION

La fiche d'inscription accompagnée du dossier de candidature est
À RENVoyer AVANT LE 15 OCTOBRE 2022 À 00H00 (date/heure de mail), par mail à :
rlegros@villes-cyclables.org

Cette fiche d'inscription peut être envoyée en amont du dossier de candidature,
pour une « pré-inscription ».

M. Mme Mlle

Nom

Prénom

Titre du projet ou de l'action

Nom de la structure/organisme

collectivité association entreprise autre

Fonction du porteur de projet dans l'organisme :
.....

Adresse postale

Code postal Ville

Téléphone : direct standard

Portable

E-mail direct

E-mail de la personne déposant le dossier (si différente) :
.....

Site Internet du projet

Site Internet de l'organisme (si différente) :